

musique plus moderne est également admise dans l'église, vu qu'elle offre, elle aussi, des compositions d'une telle valeur, d'un tel sérieux, d'une telle gravité, qu'elles ne sont aucunement indignes des fonctions liturgiques.

Néanmoins, comme la musique moderne est principalement vouée au service profane, on devra veiller avec le plus grand soin, à ce que les compositions musicales de style moderne qu'on admet dans l'église, ne contiennent rien de profane, n'aient pas des reminiscences de motifs usités au théâtre, et ne soient pas composées, même en leurs formes extérieures, sur le type des morceaux profanes.

6. — Parmi les divers genres de musique moderne, celui qui a paru le moins propre à accompagner les cérémonies du culte est le style théâtral qui, durant le siècle dernier, fut en très grande vogue, spécialement en Italie. Il présente par sa nature la plus grande opposition au chant grégorien et à la polyphonie classique, partant à la règle la plus importante de toute bonne musique sacrée. Outre sa structure intime, le rythme et ce qu'on appelle le *conventionalisme* de ce style, ne se plient que malaisément aux exigences de la vraie musique liturgique.

III

Texte liturgique

7. — La langue propre de l'Eglise romaine est la langue latine. Il est donc défendu dans les cérémonies